Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 13

Rubrik: Lettres ouvertes à Monsieur Jean-Claude Lahure

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LETTRES OUVERTES

A Monsieur Jean-Claude Lahure

I

En ma qualité d'ouvrier de la première heure de la fondation de notre Caisse de secours mutuels, M. Lahure voudra bien me permettre quelques réflexions sur sa boutade, non pas, certes, dans le but d'attiser un feu dévastateur, mais, dans l'espoir qu'une méditation un peu plus approfondie aidant, elles seront de nature à le gagner lui-même à une cause qui doit être particulièrement chère à tout membre bien pensant du corps enseignant.

Et d'abord, je concéderai bien volontiers à M. Lahure que certains termes du compte rendu qui ont blessé sa susceptibilité auraient pu être épargnés ; mais valait-il vraiment la peine de s'y arrêter ?

C'est la considération des misères profondes assises au foyer de trop nombreux collègues, que l'isolement dans lequel nous avons trop longtemps vécu nous rendait impuissants à soulager, qui m'a engagé à prendre la résolution énergique de ne m'accorder aucun repos jusqu'à ce que notre corps enseignant fût doté d'une institution humanitaire qui a déjà soulagé tant de souffrances dans d'autres milieux !

Si M. Lahure veut bien me suivre au chevet d'un pauvre collègue qu'un épuisement prématuré a cloué sur un lit de souffrances et sur les joues duquel roulent deux grosses larmes à la vue d'une demi-douzaine de bambins et d'une Médeli éplorée dont il est l'unique soutien, il sera, j'en suis persuadé, immédiatement guéri de la tentation d'aller, chez un collègue voisin, boire, pérorer et rire à l'éclosion de saillies humoristiques évoquées au détriment de la Caisse de secours, par les fumées du pétillant Faverges. Il y a même cent à parier contre un que M. Lahure a trop bon cœur pour ne pas estimer que l'économie de trois ou quatre bouteilles de Faverges en faveur de la modique cotisation destinée à alimenter la Caisse ne soit pas une bonne œuvre autrement recommandable et, je n'hésite pas à le proclamer bien fort, autrement réconfortante que celle qui résulte de quelques instants d'exubérante gaîté procurée par le Faverges, dont l'effet le plus probable sera d'accentuer la tendance à la neurasthénie !

Que M. Lahure veuille bien en faire l'essai et j'ai le ferme espoir que même ses nerfs s'en porteront beaucoup mieux le lendemain et que le bonheur que lui procurera la pensée d'avoir contribué à soulager l'infortune d'un malheureux collègue compensera largement le sacrifice qu'il se sera imposé en mettant un frein à ses instincts de « Sauvage », comme il s'appelle lui-même, en vue de favoriser une institution à la prospérité de laquelle tout membre du corps enseignant doit avoir à cœur de concourir efficacement. Aucun prétexte ne saurait être de nature à excuser, même « les sauvages », de rester indifférents en présence des nombreuses infortunes que cette institution est destinée à soulager.

Un membre du Conseil d'administration.

II

Ami Jean,

Votre boutade à l'adresse de notre société de secours mutuel, que vous gourmandez avec un faisceau fleuri, sans doute pour mieux cacher votre dépit, a provoqué une levée de boucliers d'Estavayer à Montbovon. Plus de deux cent trente plumes acérées, prêtes à distiller le fiel et le vinaigre, ont brandi. Telles les lances des vieux Suisses ont dû luire au soleil de Morat, en arrêt en face du Téméraire. Notre vieille devise, « un pour tous, tous pour un, » n'eut jamais plus belle signification. Mais la première alerte passée, il a bien fallu se rendre à l'évidence ; l'ennemi n'était pas si dangereux : un traînard, empêtré dans les ronces du chemin, qui persiste à errer dans les vieux sentiers abandonnés. Le rire a soudain pris la place de cette ardeur belliqueuse, et un parlementaire pris au hasard, le plus insignifiant sans doute, fut délégué au pauvre Vulcain boiteux.

Je viens donc à vous, mon cher Jean-Claude Lahure, nom prédestiné s'il en fut ; mais permettez que je me tienne à une respectueuse distance, car bien que mutualiste, je crains un nouveau coup de boutoir, d'autant plus dangereux, que vous m'avez l'air d'un vieux solitaire : inutile de rentrer vos défenses, votre nom vous trahit ; or, vous comprenez mes craintes, quand je vous aurai dit que nos statuts n'ont pas encore prévu ce genre d'accidents. Et, de mon côté, oncques ne me chault de vous occire.

Maintenant causons.

Et d'abord, votre Médeli vous serait-elle moins chère si elle vous eut montré dans son tablier une pomme *douce* du poids de cent mille francs? Car, je ne vois pas la nécessité de la faire aigre, cette belle pomme. Pourquoi y mettre tant de mauvaise volonté? Le bien-être matériel n'est pas nécessairement ennemi du bonheur. Bien au contraire, la misère et le dénuement enlèvent souvent aux meilleurs fruits toute leur saveur. La pomme aigre, mais elle est de votre invention; c'est vous qui l'avez laborieusement cueillie et nous offrez généreusement d'y planter les dents. Nous ne la voulons pas, nous ne saurions qu'en faire, elle serait chez nous, dépaysée.

Notre société est une œuvre de paix, de fraternité, d'union, de supports mutuels, *de tolérance,* ne vous en déplaise, et vous venez y introduire votre pomme de discorde! Vos calculs, si laborieux soient-ils, seront déjoués; et puisque vous êtes impénitent, nous vous laisserons à vos « grands diviseurs et vos tout petits quotients ».

Mais non, soyons généreux, votre isolement m'inspire quelque sympathie; je ne puis supporter la pensée de vous savoir rongé par le « spleen et la sombre neurasthénie ». Souffrez, au risque de vous « agacer », que je joigne mes conseils à ceux de votre Syndic de Bourrepipe : Venez à nous. Laissez-vous convaincre. Que diable! nous ne sommes pas les « hommes tyranniques » que votre sombre imagination vous a fait entrevoir; car, est-il besoin de vous le dire, nous ne voulons pas la mort du pécheur, mais... Si mes conseils devaient être suivis, oh! alors, nous interpréterions à notre manière les paroles du divin Maître : « Il y a plus de joie..... »

En somme, que vous faut-il pour rentrer dans la vie civilisée, mon cher sauvage, et bénéficier de tous les avantages qu'elle procure? Le maigre apport semestriel de cent vingt-cinq sous. Mais c'est à peine le sacrifice de trois bouteilles de votre « vieux Faverges ». (Décidément vous avez un faible pour le « Faverges », ami Jean.) Car vous n'escomptez pas mettre en coupe réglée votre collègue non mutualiste!? La bienséance vous obligera, à votre tour, à recevoir votre ami, qui, de son côté, compte bien vous rendre une visite de digestion. Il ne faudra donc que vous modérer une fois tous les six mois et renvoyer à quinzaine vos libations habituelles.

D'ailleurs, votre Médeli ne se plaindra certainement pas de cet excès de sobriété, et « la Jeannette de l'épicerie » en sera, pour l'instant, réduite à se morfondre inutilement derrière ses bocaux.

Mais, j'y songe, peut-être avez-vous dépassé la quarantaine.

Or, vous ne l'ignorez pas, nos statuts sont formels : « Dès la 40me année, aucun membre du corps enseignant ne pourra demander son entrée dans la Société. Toutefois, cette disposition ne sera applicable qu'à partir de huit mois après la fondation de ladite Société. »

Or, il y a belle lurette que ces huit mois sont passés, bien que ce terme fatal ait encore été généreusement prolongé par nos « hommes tyranniques » en faveur de ceux qui avaient des velléités de se complaire dans leur splendide « isolement ». C'est peut-être cette clause qui vous rend morose. Que faire, alors ?... Vous ne trouvez pas ?.....

Je vais vous aider à sortir d'embarras et vous tendre une perche de salut. — Faites-vous recevoir membre honoraire ! Vous serez en bonne et digne compagnie et inscrit en belle et due forme sur le tableau des bienfaiteurs de l'hum... de notre Société. Oserez-vous encore soutenir, après ce beau geste, que « vos calculs n'ont aucunement pour objectif notre caisse » ?

Si après tant de pressantes sollicitations vous persistez, mon cher Jean-Claude, à repousser ce léger « frein », à rejeter cette insignifiante « contrainte », à rester dans votre « isolement », à vous « complaire dans votre faiblesse », à ne pas vouloir renoncer à votre « médiocrité », eh bien ! restez dans votre « sombre neurasthénie », rongez votre « pomme aigre ». Et maintenant « laissez-moi vous quitter sans regrets » et vous crier bien fort :

> « Comment qualifier l'égoïsme de celui qui, par faux orgueil, calcul ou méfiance, se tiendrait à l'écart de ses collègues en n'apportant pas, lui aussi, sa pierre au parachèvement de l'édifice dont nous avons posé les fondements ? » *(Bulletin pédagogique* du 15 avril 1910.)

GUY LAFORÊT.

Conférence officielle du IVme arrondissement.

(Suite et fin)

M. Passaplan, instituteur à Corminbœuf, nous lit les conclusions d'un excellent rapport sur la question mise à l'étude par le Comité cantonal de la Société d'éducation, puis la parole est donnée à M. le Délégué de l'Instruction publique.

Nous avons accepté avec plaisir, dit M. Barbey, l'invitation de votre dévoué Président. Je suis heureux, pour ma part, de me retrouver au milieu de vous. J'ai entendu, avec beaucoup d'intérêt, les excellentes